



La lettre de Marisol Touraine

Députée de l'Indre-et-Loire - Vice-présidente du groupe socialiste
 Vice-présidente du Conseil général
 Secrétaire nationale du Parti socialiste

Décembre 2008 - Numéro 14

Des vœux pour les Français !

Avec la fin de l'année, vient le temps des vœux, mais aussi celui des bilans. Alors que la France s'enfonce dans la crise, que le chômage redevient la principale préoccupation et que les jeunes expriment avec force leur inquiétude de l'avenir, l'activisme présidentiel apparaît pour ce qu'il est : une imposture.

Communicant compulsif mais piètre réformateur, le Président choisit de répondre à la crise par le travail du dimanche, oublie le pouvoir d'achat dans son plan de relance, acte l'échec du plan banlieues de Fadela Amara en lançant une vaste mobilisation de plus contre la discrimination. Les plans succèdent aux plans. On peut parier qu'un autre viendra bientôt.

Le Gouvernement, inquiet du climat social, recule sur tous les fronts. Mais pour faire quoi ? La vigilance s'impose, car les objectifs initiaux n'ont pas été abandonnés.

Cette vigilance, elle incombe d'abord aux socialistes, qui peuvent espérer aborder 2009 de façon plus offensive, après des mois de crise interne. Il nous faudra faire preuve d'imagination et de volontarisme. A nous de nous montrer à la fois combatifs et résolus dans nos propositions, mais aussi crédibles et réalistes : car nos concitoyens savent que, décidément non, tout n'est pas possible !

L'année 2009 doit être celle de l'espoir. Espoir pour la gauche. Espoir pour les Français surtout. Espoir pour chacun d'entre vous enfin.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes à tous et un beau début d'année 2009 !

Marisol Touraine

La 3ème circonscription

1. Canton de Saint-Pierre-des-Corps
2. Canton de Saint-Avertin
3. Canton de Montbazou
4. Canton de Chambray-lès-Tours
5. Canton de Ligueil
6. Canton de Loches
7. Canton de Montrésor
8. Canton de Descartes
9. Canton du Grand-Pressigny
10. Canton de Preuilly-sur-Claise

Permanences parlementaires

Saint-Pierre-des-Corps

5, rue Pierre Curie.
 Horaires d'ouverture :
 Le mercredi de 14h00 à 18h00

Montbazou

1, rue des douves.
 Horaires d'ouverture :
 Du lundi au vendredi
 De 09h00 à 12h30 et de
 14h00 à 18h00.

Loches

5, rue Quintefol.
 Horaires d'ouverture :
 Le lundi de 14h00 à 18h00 ; le
 mercredi et le jeudi de 09h00 à
 12h00 ; le samedi de 10h00 à
 12h00.

Téléphone :

02 47 34 84 45

Télécopie :

02 47 26 96 93

Email :

marisoltouraine@orange.fr

Site internet :

marisoltouraine.typepad.fr

Directrice de publication :

Marisol Touraine

Équipe de rédaction :

Jean-Marie Beffara

Philippine Donnelly

Christophe Lugnot



SDIS : négociations fructueuses

Après de nombreuses polémiques, des résultats concrets et ambitieux viennent clore les négociations menées entre le Conseil général et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre-et-Loire.

Ainsi ont été décidés : la réhabilitation de différents centres de secours dans le cadre d'un plan pluri-annuel d'investissements immobiliers de 30 millions d'euros de 2009 à 2016 ; une revalorisation de la gratification des sapeurs pompiers volontaires : 600.000 € dont 80 % versés dès 2009 ; le paiement des astreintes durant les week-ends et les jours fériés dès 2010 ; des investissements d'équipement à hauteur de 7 millions d'euros sur 3 ans...

Exerçant dans des conditions souvent difficiles et oeuvrant au service de tous, les sapeurs-pompiers méritent la reconnaissance de la collectivité.

C.L

*A l'occasion de
 la nouvelle année
 Marisol Touraine
 a le plaisir de vous inviter
 le jeudi 15 janvier 2009
 à partir de 18 heures 30
 Salle Roger-Avenet à
 Truxes*

Dernière minute : L'examen de la proposition de loi relative aux dérogations au repos dominical a finalement été reporté pour le mois de janvier. C'est une belle victoire pour les socialistes qui ont marqué leur opposition, mais c'est surtout une belle victoire pour les salariés !



La politique d'insertion en Indre-et-Loire

L'année 2009 verra la généralisation du Revenu de Solidarité Active (RSA) qui se substituera au Revenu Minimum d'Insertion (RMI). Les modalités de mise en oeuvre de ce nouveau dispositif n'étant pas encore totalement connues, le département de l'Indre et Loire a décidé de proroger le Plan Départemental d'Insertion initialement prévu jusqu'en Décembre 2008, d'un an. Ce délai supplémentaire permettra à la fois de prendre en compte la pleine mesure des incidences de la nouvelle loi pour notre département et d'associer le plus largement possible tous les acteurs de l'insertion à l'élaboration d'une nouvelle stratégie.

Néanmoins, Marisol TOURAINE, Vice-présidente en charge de l'insertion, a souhaité que le budget 2009 marque un engagement fort en direction de l'insertion sociale des allocataires du revenu minimum d'insertion. C'est ainsi que les crédits alloués par le Conseil général pour les actions favorisant la mobilité, l'accès aux soins ou la lutte contre l'illettrisme progresseront en 2009 de plus de 500 000 €uros. Au total, ce sont plus de 54 Millions d'€uros qui seront inscrits au Budget 2009 pour permettre le financement du dispositif d'insertion et le versement des allocations des bénéficiaires du RMI puis du RSA.

J-M. B



Zoom sur... L'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique s'adresse à des personnes sans emploi durablement exclues du marché du travail qui rencontrent des difficultés sociales et/ou professionnelles. Ces personnes vont alors enclencher une dynamique d'insertion dans le cadre de l'emploi. La dynamique créée par la mise en condition de travail permet alors d'aider les personnes à dépasser les difficultés qu'elles rencontraient.

De nombreuses structures existent, sous des formes juridiques différentes, voici quelques éléments pour permettre à chacun de mieux se repérer.

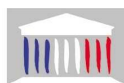
Les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI) ont pour vocation d'accueillir des publics en contrats aidés (Contrats d'Avenir (CA) et des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour réaliser des chantiers pour des collectivités publiques. Les personnes en insertion peuvent bénéficier d'un accompagnement individuel, d'une formation et d'une aide dans la recherche d'un emploi à l'issue de leur contrat.

Les Associations intermédiaires (AI) mettent à disposition des particuliers, entreprises, associations ou collectivités territoriales, des personnes en recherche d'emploi. Cette mise à disposition ne peut excéder 240 heures par an et par salarié pour les entreprises. Des aides de l'Etat viennent compenser l'effort fourni par les structures pour l'accompagnement des personnes.

Les Entreprises d'Insertion (EI) sont dans l'économie marchande. Elles produisent des biens et services destinés au marché et leurs ressources proviennent majoritairement de leurs prestations. Les aides de l'Etat viennent compenser la plus faible productivité des salariés et l'accompagnement qu'elles assurent.

Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) mettent à disposition du secteur marchand, du personnel en difficulté d'insertion. Elles développent des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires. Les ETTI sont des sociétés commerciales, relevant de la législation sur l'intérim. Leur spécificité est de recruter des personnes agréées par l'ANPE et de leur proposer un accompagnement spécifique.

J-M. B



Le plan de relance : insuffisant !

Nicolas SARKOZY a présenté, le 4 décembre, son plan de relance pour l'économie française. Il sera débattu à l'Assemblée nationale dès la rentrée de janvier. Nous l'avons déjà dit, ce plan est insuffisant au regard des conséquences de la crise sur l'économie.

Des moyens qui ne sont pas à la hauteur :

* **26 milliards €** : c'est ce qui est en théorie prévu pour la relance. C'est de toute façon bien peu face aux 360 milliards d'€uros accordés aux banques !

* **4 à 5 milliards €** : c'est en réalité ce qui sera alloué à ce plan. En effet, la plupart des investissements annoncés anticipent des projets déjà prévus de longue date ; un exemple ? La LGV Sud-Europe-Atlantique... Qui peut dire que c'est nouveau ?

* Rien pour le pouvoir d'achat :

200 € de prime aux bénéficiaires du RSA et une prime à la casse, ce sont en réalité les seules mesures du Plan ayant une incidence directe sur le pouvoir d'achat des ménages. C'est insuffisant.

* Les propositions des socialistes :

- Des baisses ciblées de la TVA sur les produits d'usage courant.
- Une augmentation sensible des minima sociaux, notamment les petites retraites qui n'ont pas été suffisamment augmentées, alors même que le Gouvernement connaissait la hausse de l'inflation !
- Une revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier.
- Un plan de construction de 300 000 logements sociaux.

Ph. D

La perle du mois...

Conseil de **Jean-François Copé**, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, au Président de la République quant au changement de la direction de l'UMP :

« Si tu as prévu de filer les clés de l'UMP à Xavier Bertrand, tu devrais en garder un double ».

Visiblement, la confiance règne entre les deux prétendants à la succession...

C.L